

1756
Quai de la Reine

29.2394 40193
D

Et Messieurs
Messieurs Les Gouverneurs
General et Intendant de
La Nouvelle France

Suplie humblement Guillaume Guillemin
Conseiller du Roy, Lieutenant Civil et criminel
de l'Amirauté de Quebec. Disant qu'il seroit
proprietaire d'un terrain Scis au bout du
Cul de Sac de cette ville; que le feu pere du
Suppliant a Daty sur partie de ce terrain
un quai en pierres de grès, de cent un pied
de long sur vingt six de profondeur, et
attenant ce quai, il a aussi Daty un hangar
en pierres de quatre vingt pied de long sur
cinq de profondeur.
Qu'en 1744, Messieurs, vos predecesseurs

Determinés a fortifier cette ville ont fait
prendre au nom de Sa Majesté Le d. quay
et y ont fait faire une platte forme, actuellement
nommée La Batterie de La Reine.

La Construction de cette Batterie a privé Le
Suppliant des avantages qu'il Retiroit tant du d.
quay, que même du d. hangard dont La d. Batterie
Rend La jouissance beaucoup moins aisée.

Messieurs vos prédécesseurs, ont toujours
fait espérer au Suppliant une indemnité
proportionnée a cette non jouissance, et qu'il
seroit ausy favorablement traité que les autres
particuliers aux quels il a été tenu compte
des terrains, et maisons Dabie Sujets
qui leur auroit été pris pour la construction
des vaisseaux de Sa Majesté en cette colonie.

Ce Considéré Messieurs, si vous plaise
au cas que Le Roy conserve La d. Batterie
La Reine, en sorte qu'il ne Rente au Suppliant
que Le d. hangard, accordez au Suppliant

Le Remboursement tant de la valeur du terrain
qu'occupe Le d. quai, que des frais de Maçonnerie
en pierres de grès et terres rapportées pour
La construction du d. quai; et ce à dire d'experts
qu'il plaira à Messieurs, nommer
Lesquels experts en feront l'estimation,
au regard au temps présent et au préjudice
que la d. Batterie Cause à la jouissance
du d. Rangard; C'est La grace que le Suppliant
espère de vous, Messieurs, et il Renouvellera
ses vœux pour la santé et prospérité de
vos grandeurs.

Guillimin

Sur le placet, à nous présenté par Le sieur
guillaume gilmain conseiller du Roy et
Lieutenant general civil, et criminel de
L'Amirauté de quebec, par lequel il expose
que dans Le mois de may de l'année 1744 son
auroit établi une batterie nommée commu-
nément celle de La reine, par les ordres
de Monsieur de Beaubarnois, pour Lors
commandant general en La nouvelle france

sur un quai situé au bas du cap de
l'extrémité de la basse ville, et touzjoignant
un grand bâtiment, a usage de magasins
qu'il y auroit cy devant fait bâtir, avec
promesse de le dédommager du préjudice
qu'on luy causeroit; que l'indemnité par
luy prétendue, n'ayant pas son lieu
jusqu'aujourd'hui il auroit requis de
nous de vouloir la constater —
ce que considérant nous estimons, qu'en
égard a ce que les cour, a charges
nous. François ingénieur du Roy
de faire un projet d'ouvrages pour
mettre la haute, et la basse ville en état
de défense, devoir laisser en souffrance
laditte indemnité, jusqu'au tems, qu'il aura
plus a ses majesté prononcer sur leditte
fortifications proposées, attendu, que
pour lors, si laditte batterie, est jugée utile
au service, il sera de justice de luy payer
la valeur de la bâtisse du d^t quai, et d'un
four qu'on a demolli en partie; que si
au contraire, l'on juge qu'on puisse s'en
passer, le party le plus convenable sera
de luy en payer le loyer, pendant tout le
tems, que ledit sieur gilmain en aura esté
privé, a raison du prix constaté par la
différence de celui qu'il retireroit cy devant
du quai, et magasin ensemble, d'avec celui
du magasin simplement loué aujourd'hui
sur le compte du Roy.

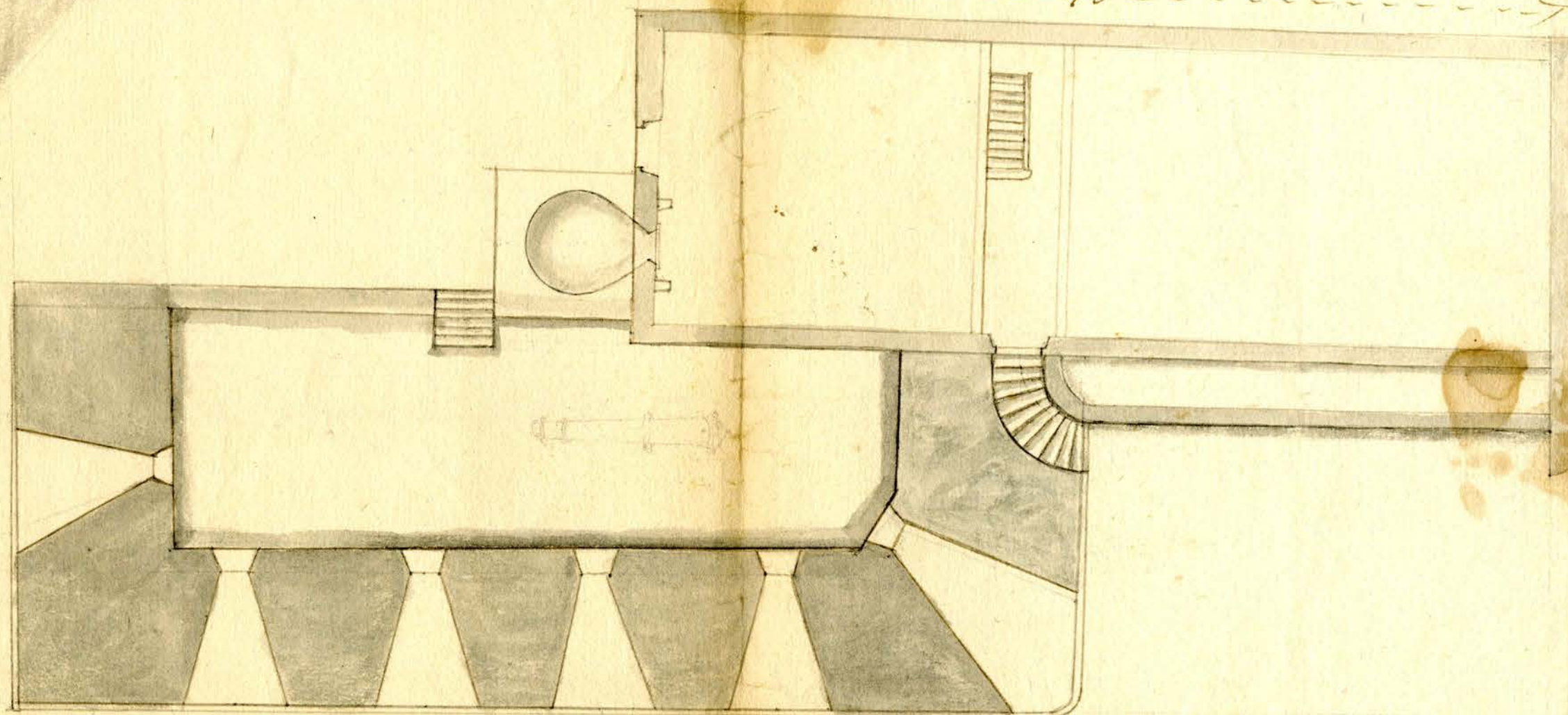
fait a quebec le 5^e janvier 1753

aprouvé come très iuste les repréentation
du sieur guillimén
le 9 janvier 1753 Ouellesne

Cape

Ingare

13^t



17 toise

Batris de la raimon repare en 1756



M^e fauché

Plan de la Batterie La Reine

1756.

40192

29.2394 D